|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Nations Unies | ECE/CEP/2019/11 |
| _unlogo | **Conseil économique et social** | Distr. générale19 novembre 2018FrançaisOriginal : anglais |

**Commission économique pour l’Europe**

Comité des politiques de l’environnement

**Vingt-quatrième session**

Genève, 29-31 janvier 2019

Point 7 de l’ordre du jour provisoire

**Activités intersectorielles**

 Activités intersectorielles du sous-programme Environnement

 Note du secrétariat

|  |
| --- |
| *Résumé* |
| Dans le cadre d’une réunion élargie tenue le 28 février 2018, le Bureau du Comité des politiques de l’environnement a demandé au secrétariat d’établir une note d’information sur les activités intersectorielles du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l’Europe, afin que le Comité l’examine à sa vingt-quatrième session. Le présent document expose les faits nouveaux récents ainsi que les plans pour l’avenir relatifs à ces activités et contient des recommandations adressées au Comité concernant les travaux futurs à mener dans ce cadre. |
|  |

 Introduction

1. Le présent document expose les faits nouveaux récents, les plans pour l’avenir et les décisions que devrait prendre le Comité en ce qui concerne les activités intersectorielles menées dans le cadre du sous-programme Environnement de la Commission économique pour l’Europe (CEE). Ces activités portent sur l’éducation au développement durable, le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement, le Processus européen Environnement et santé, l’environnement et la sécurité, l’intégration du principe de l’égalité des sexes dans les activités environnementales et la construction écologique. Le présent document tient compte des observations formulées par le Bureau à la réunion qu’il a tenue les 26 et 27 septembre 2018 à Genève.

 I. L’éducation au développement durable

 A. Aperçu des faits nouveaux récents

2. La treizième réunion du Comité directeur pour l’éducation au développement durable (Genève, 3 et 4 mai 2018) a rassemblé des délégations de 21 États membres de la CEE ainsi que des représentants de l’Organisation des Nations Unies pour l’éducation, la science et la culture (UNESCO), du Centre régional pour l’environnement de l’Asie centrale et de sept organisations non gouvernementales.

3. À la réunion, le Comité a examiné les principales évolutions au plan régional en ce qui concerne le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les progrès réalisés par les pays dans la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable depuis la précédente réunion du Comité, en s’appuyant sur les rapports informels présentés par les parties prenantes. Les participants ont également examiné les activités de renforcement des capacités, notamment un atelier tenu les 19 et 20 avril 2018 à Yerevan et financé par le Secrétariat d’État à l’éducation, à la recherche et à l’innovation de la Suisse. Les participants ont en outre partagé des informations sur les résultats des activités menées récemment aux niveaux mondial et régional pour promouvoir l’éducation au développement durable, notamment le rapport de l’UNESCO sur l’éducation au service du développement durable (A/72/130) et la résolution72/222 de l’Assemblée générale y relative, le suivi de l’objectif de développement durable 4 et de la cible 4.7 ainsi que d’autres processus concernant l’avenir de l’éducation au développement durable. Le Comité a aussi examiné la question de l’intégration des thématiques de genre dans l’éducation au développement durable ainsi que les questions financières, notamment la situation du fonds d’affectation spéciale et les ressources nécessaires. Enfin, le Comité directeur a adopté le plan de travail pour l’exécution de la première phase de la période de mise en œuvre de la Stratégie de la CEE après 2015 (ECE/CEP/AC.13/2018/3).

4. Dans le cadre de la poursuite de la coopération avec les processus relatifs à l’éducation pour le développement durable dans la région, le secrétariat a participé à la première réunion du Comité méditerranéen pour l’éducation au développement durable (Nicosie, 22-24 novembre 2017).

5. La coopération avec l’UNESCO, organisation chef de file du Programme d’action mondial pour l’éducation au service du développement durable, s’est poursuivie dans le cadre de la participation aux réseaux de partenaires mis en place pour contribuer à l’exécution du Programme.

6. La Présidente et certains membres du Comité directeur ont participé activement aux préparatifs et aux travaux de la réunion de consultation technique sur l’avenir de l’Éducation au service du développement durable organisée par l’UNESCO à Bangkok (9 et 10 juillet 2018) et ont formulé leurs observations pour le réexamen du projet de document de réflexion sur l’orientation future de l’éducation au développement durable qui sera soumis ensuite au Conseil exécutif et à la Conférence générale de l’UNESCO ainsi qu’à l’ONU, pour approbation dans le cadre de leurs processus respectifs en 2019.

 B. Objectifs et défis

7. En 2016, à la Réunion de haut niveau des ministères de l’éducation et de l’environnement tenue à Batumi (Géorgie), le cadre de la coopération pour l’éducation au développement dans la région a été prolongé jusqu’en 2030, de façon que le calendrier corresponde à l’échéance fixée pour les autres engagements mondiaux, dont les objectifs de développement durable. Depuis, on s’est attaché à faire en sorte que les travaux au titre de la Stratégie de la CEE concordent avec les initiatives menées par l’UNESCO dans le cadre de la Décennie des Nations Unies pour l’éducation au service du développement durable (2005-2014) et le suivi du Programme d’action mondial, et appuient ces efforts.

8. On constate un intérêt soutenu parmi les États membres de la CEE pour la coopération régionale aux fins de la mise en œuvre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable, dans le cadre des efforts déployés pour atteindre les objectifs de développement durable, en particulier l’objectif 4 et la cible 4.7 mais aussi la cible 12.8. Les principaux défis à cet égard sont les suivants : favoriser une participation équilibrée au niveau sous-régional ; impliquer les ministères de l’éducation et de l’environnement ; renouveler et approfondir la mobilisation en faveur des thématiques et des processus de l’éducation au développement durable ; optimiser les modalités des réunions pour qu’elles soient plus efficaces et rassemblent davantage de participants ; relancer les activités des groupes d’experts, par exemple les groupes d’experts du suivi et de l’évaluation ou des indicateurs, dont les travaux comptent parmi les plus utiles et les plus pertinents pour répondre aux besoins des membres et des autres parties prenantes de l’éducation au développement durable.

9. À sa treizième réunion, le Comité directeur a décidé de créer un groupe spécial de la planification stratégique, chargé de définir les nouvelles priorités et orientations de la collaboration régionale en matière d’éducation au développement durable. Les Pays-Bas accueilleront une réunion du groupe spécial.

10. Il est essentiel d’instaurer une bonne coopération entre les membres du Comité directeur et les coordonnateurs nationaux, de faire la liaison au niveau national avec les autorités et les parties prenantes compétentes, et de prendre en compte les considérations relatives à l’éducation au développement durable dans les contributions nationales aux manifestations régionales et mondiales, telles que le Forum régional de la CEE pour le développement durable et le forum politique de haut niveau sur le développement durable, qui se tient à New York.

 C. Activités prévues

11. Le groupe spécial de la planification stratégique se met actuellement en place. Il comprendra une douzaine de personnes, choisies en fonction de l’intérêt manifesté par les États membres et les organisations non gouvernementales, compte tenu d’une représentation géographique équilibrée. La première réunion du groupe spécial se tiendra à la fin 2019.

12. Le quatrième cycle de présentation de rapports obligatoires au titre de la Stratégie de la CEE pour l’éducation en vue du développement durable s’achève actuellement. Le 1ernovembre 2018, les États membres participants doivent soumettre leur rapport national sur la phase actuelle de mise en œuvre et un rapport de synthèse sera présenté à la quatorzième réunion du Comité directeur en mai 2019.

13. Le secrétariat, la Présidente du Comité directeur et le Bureau suivront les préparatifs du Forum régional pour le développement durable en 2019 en vue de déterminer les modalités de participation les plus efficaces.

14. Les activités de renforcement des capacités se poursuivront, le prochain atelier prévu se tiendra en Géorgie au début de 2019, avec le soutien du Secrétariat d’État à l’éducation, à la recherche et à l’innovation de la Suisse.

 D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l’environnement

15. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à prendre note des informations fournies concernant les travaux du Comité directeur pour l’éducation au développement durable et à encourager ceux de ses membres qui participent à la Stratégie à rester informés du processus au niveau national en établissant et maintenant des relations de travail avec les membres du Comité directeur et les coordonnateurs désignés dans leurs administrations nationales et les organisations non gouvernementales de leur pays.

 II. Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement

 A. Aperçu des faits nouveaux récents

16. Le Bureau du Comité directeur du Programmepaneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (PPE-TSE) a tenu une réunion élargie les 10 et 11 juillet à Vienne qui portait principalement sur les préparatifs de la Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement (Vienne, 22-24 octobre 2019).

17. Les participants ont examiné les questions suivantes :

a) Les thèmes de la Réunion de haut niveau et les éléments à inclure dans le projet de déclaration ;

b) Les résultats des travaux et activités en cours qui seraient présentés et adoptés à la Réunion de haut niveau ;

c) Un calendrier pour la négociation des documents finals de la Réunion de haut niveau.

18. Le Bureau est également convenu des ateliers et autres activités à mener jusqu’à la fin de l’année et a adopté les projets de documents qui seraient soumis à la seizième réunion du Comité directeur (Genève, 12-14 décembre 2018). En outre, il a accueilli avec satisfaction une publication montrant comment le Programme s’articulait avec le Programme de développement durable à l’horizon 2030 et les objectifs de développement durable.

19. Le Partenariat du PPE-TSE sur le cyclisme a présenté une troisième version du plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme qui serait adopté à la Réunion de haut niveau.

20. Le secrétariat a aussi informé les participants qu’une lettre avait été envoyée le 28 juin 2018, par l’intermédiaire des missions permanentes à Genève, aux ministres représentant les trois secteurs du Programme pour informer les États membres de la date de la Réunion de haut niveau afin qu’ils s’y fassent représenter au niveau approprié. Il était également demandé aux États membres de désigner ou de confirmer les coordonnateurs au titre du Programme.

21. Une séance d’information technique sur le thème « Des populations en bonne santé grâce à des transports urbains écologiquement viables : vers la cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement » a été organisée durant la soixante-huitième session du Comité régional de l’Europe (Rome, 17-20 septembre 2018) de l’Organisation mondiale de la Santé (OMS), le 18 septembre.

22. Deux ateliers se sont tenus dans le cadre des activités sur les courses de relais, l’un à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) le 23 octobre 2018 et l’autre à Rimini (Italie) le 6 novembre 2018.

 B. Objectifs et défis

23. Le principal objectif pour la fin 2018 est d’élaborer un projet solide pour la déclaration de la Réunion de haut niveau et d’arrêter le texte du projet de plan directeur paneuropéen pour la promotion du cyclisme.

24. L’un des défis majeurs tient à la nécessité de disposer de financements pérennes pour aider les États membres à mettre en œuvre les objectifs prioritaires du Programme. Les membres du Bureau sont également conscients que les disparités entre pays dans la région compliquent encore cette mise en œuvre et imposent de trouver des solutions différentes selon les sous-régions et selon les pays.

25. Le PPE-TSE entend se définir comme l’un des processus sur lesquels les États membres peuvent s’appuyer pour mettre en œuvre l’Accord de Paris sur les changements climatiques et certains objectifs de développement durable, notamment lorsqu’ils agissent dans les domaines de la décarbonisation et des transports durables dans les écocités.

 C. Activités prévues

26. Les activités ci-après seront organisées au titre du Programme entre septembre et décembre 2018 :

a) Un atelier sur le thème « Intégrer davantage les dimensions santé et environnement dans les politiques des transports dans les pays d’Asie centrale » (Almaty, Kazakhstan, 20 et 21 novembre 2018) ;

b) Une réunion du Partenariat du PPE-TSE sur le cyclisme (Genève, 11 décembre 2018) ;

c) La seizième session du Comité directeur (Genève, 12-14 décembre 2018).

27. Le Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement poursuivra les travaux relatifs à l’étude sur l’intégration de la planification des transports dans l’aménagement du territoire. Cette étude, financée par la Fédération de Russie, est dirigée par la Division des transports durables de la CEE. Le Comité du logement et de l’aménagement du territoire (CEE) y participe également.

28. Les conclusions des travaux de modélisation économique menés dans le cadre d’une nouvelle étude sur les emplois verts dans les transports écologiques devraient être examinées à la seizième session du Comité directeur. L’étude est centrée sur les emplois induits par l’électrification des transports et le développement des transports publics. Les résultats de l’étude devront être présentés à la Réunion de haut niveau en 2019.

29. En 2019, les activités suivantes sont envisagées :

a) Deux réunions élargies du Bureau, provisoirement prévues pour le début du printemps et juin ou juillet 2019 ;

b) Un atelier dans le cadre des activités sur les courses de relais, éventuellement à la fin du printemps 2019 ;

c) Activités visant à promouvoir la Réunion de haut niveau, au premier semestre de 2019 ;

d) Une session extraordinaire du Comité directeur, qui se tiendra à Vienne le 21 octobre 2019 ;

e) La cinquième Réunion de haut niveau sur les transports, la santé et l’environnement, qui se tiendra à Vienne du 22 au 24 octobre 2019.

30. Les États membres devront conclure les négociations sur les documents finals pour la Réunion de haut niveau d’ici au début de l’été 2019. À ce moment-là, les études sur l’intégration de la planification des transports dans l’aménagement du territoire et sur les emplois verts dans les transports écologiques auront été menées à bien. Une publication sur les Partenariats PPE-TSE devrait paraître au premier semestre de 2019.

 D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l’environnement

31. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à prendre note des informations présentées et à accueillir avec satisfaction les travaux menés dans le cadre du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement. En outre, il est invité à appuyer le Programme et à encourager la participation des ministres à la Réunion de haut niveau en 2019 ainsi que la participation des experts au processus préparatoire de la Réunion.

32. Le Comité est également invité à encourager la désignation de coordonnateurs nationaux pour le Programme parmi les spécialistes de l’environnement.

 III. Processus européen Environnement et santé

 A. Aperçu d’ensemble des faits nouveaux récents

33. Le Groupe de travail européen Environnement et santé a tenu sa huitième réunion les 20 et 21 mars 2018 à Bonn (Allemagne). Il se réunissait pour la première fois depuis la sixième Conférence ministérielle sur l’environnement et la santé (Ostrava, Tchéquie, 13‑15 juin 2017).

34. Un représentant de la Division Environnement de la CEE a informé les membres du Groupe de travail des résultats des discussions sur le Processus Environnement et santé à la vingt-troisième session du Comité des politiques de l’environnement. Il a mentionné en particulier la décision du Comité de maintenir le statu quo et de rester un partenaire solide du Processus, sans que la CEE rejoigne à ce stade le secrétariat du Processus, et de réexaminer la question au cas où des ressources extrabudgétaires seraient mises à disposition par des pays intéressés pour que la CEE mène des travaux supplémentaires sur le Processus.

35. Le Groupe de travail a élu les membres du Bureau. Les représentants des ministères de l’environnement de l’Autriche, des Pays-Bas et de la Serbie et les représentants des ministères de la santé de l’Arménie, d’Israël, de la République de Moldova, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d’Irlande du Nord et de l’Ukraine ont été élus au Bureau. Les représentants de la CEE et du Programme des Nations Unies pour l’environnement (PNUE) sont également membres du Bureau.

36. À cette même réunion, le Groupe de travail a adopté un plan de travail pour la période 2018-2019 et débattu de la constitution de portefeuilles nationaux de mesures sur l’environnement et la santé d’ici à la fin 2018, comme décidé par les ministres à Ostrava, mesures qui s’inspireraient du recueil d’actions possibles annexé à la Déclaration de la Conférence. Certaines délégations ont fait état des progrès réalisés dans la constitution de leur portefeuille national et les participants ont discuté des moyens de mettre à profit les plateformes existantes pour faciliter ce processus.

 B. Objectifs et défis

37. Le Groupe de travail a chargé son Bureau d’appliquer le plan de travail pour la période 2018-2019 et d’appuyer l’élaboration d’une stratégie de communication.

38. Le Groupe de travail entendait collecter des informations sur la mise en œuvre des portefeuilles de mesures, sans que cela entraîne une charge de travail supplémentaire pour les États membres en termes d’établissement de rapports. Le Groupe de travail est convenu en principe de se fonder sur une enquête, pilotée par l’OMS, pour rendre compte de la constitution des portefeuilles nationaux.

 C. Activités prévues

39. Le Groupe de travail se réunira chaque année. Les États membres ont demandé qu’une réunion du Bureau soit organisée à l’automne 2018.

 D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l’environnement

40. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à prendre note des informations fournies au sujet du Processus Environnement et santé et à réaffirmer sa volonté de contribuer à ce Processus.

 IV. Environnement et sécurité

 A. Aperçu d’ensemble des faits nouveaux récents

41. Actuellement, la CEE participe à un seul projet dans le cadre de l’initiative Environnement et sécurité. Ce projet, mené en coopération avec l’Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE), vise à appuyer la Géorgie dans le processus de ratification et de mise en œuvre de la Convention de la CEE sur la protection et l’utilisation des cours d’eau transfrontières et des lacs internationaux (Convention sur l’eau) et à renforcer la coopération dans le domaine des eaux transfrontières entre l’Azerbaïdjan et la Géorgie.

42. L’une des principales obligations qui incombent aux Parties à la Convention sur l’eau est d’établir des accords bilatéraux sur la gestion des eaux partagées dans les bassins transfrontières. En conséquence, le projet relevant de l’initiative Environnement et sécurité vise essentiellement à l’établissement d’un accord entre l’Azerbaïdjan et la Géorgie pour la coopération dans le domaine de la protection et de l’utilisation durable des ressources en eau du bassin de la Koura. Avec le soutien de la CEE et de l’OSCE, des négociations ont été organisées et un projet d’accord sur la gestion des eaux de la Koura a été élaboré.

 B. Objectifs et défis

43. Le 31 décembre 2017, le mémorandum d’accord concernant l’initiative Environnement et sécurité a expiré. Étant donné qu’au cours des dernières années le volume des financements a diminué au point de ne plus permettre de nouvelles activités de projet, le Conseil de gestion de l’initiative a décidé de réviser l’accord de partenariat. Par suite, les partenaires de l’initiative Environnement et sécurité travaillent actuellement à l’élaboration d’un dispositif de coopération allégé.

 C. Activités prévues

44. Le projet en cours concernant la ratification et la mise en œuvre de la Convention sur l’eau en Géorgie se poursuivra tant que des ressources seront disponibles à cette fin. Les négociations entre l’Azerbaïdjan et la Géorgie sont actuellement au point mort mais il est probable que, avec le soutien de la CEE et de l’OSCE, elles reprennent et que le projet d’accord puisse être mis au point.

45. Un certain nombre d’autres projets sont à l’étude dans le cadre de l’initiative Environnement et sécurité mais en attendant qu’un nouvel accord de coopération soit signé entre les partenaires, aucune nouvelle activité ne peut être lancée au titre de cette initiative. Toutefois, si l’un des partenaires reçoit un financement pour un projet, l’organisation bénéficiaire peut demander à coopérer avec les autres partenaires afin de mettre à profit l’expérience acquise.

 V. Intégration du principe de l’égalité des sexes dans les activités relatives à l’environnement

 A. Aperçu d’ensemble des faits nouveaux récents

46. Au titre du suivi des objectifs fixés dans le Plan d’action de la CEE pour l’égalité des sexes 2016-2017, la Division de l’environnement a rendu compte de l’exécution des activités menées en 2017 dans le cadre du Plan d’action à l’échelle du système des Nations Unies pour l’égalité des sexes et l’autonomisation des femmes (ONU-SWAP).

47. Le secrétariat a constamment promu un équilibre entre les sexes dans les organes directeurs des processus multilatéraux relatifs à l’environnement dont il assure l’appui. Pendant la période 2017-2018, la majorité des organes directeurs des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement étaient présidés par des femmes. Pendant la même période, des femmes présidaient le Comité des politiques de l’environnement, le Groupe de travail de la surveillance et de l’évaluation de l’environnement, et l’Équipe spéciale conjointe sur les statistiques et les indicateurs de l’état de l’environnement, tandis que le Groupe d’experts des études de la performance environnementale et le Comité directeur du PPE-TSE étaient présidés par des hommes. Le secrétariat s’est également efforcé de faire en sorte que les femmes aient les mêmes possibilités que les hommes de participer aux réunions, aux séminaires de renforcement des capacités, aux ateliers et aux formations organisés sous les auspices des accords multilatéraux de la CEE relatifs à l’environnement.

48. La dimension de genre a été prise en compte dans les études de la performance environnementale entreprises par la CEE en 2018 (troisièmes études du Kazakhstan et de l’ex-République yougoslave de Macédoine), une section étant consacrée à cette thématique dans l’introduction et dans d’autres chapitres de l’étude.

49. À une réunion du Bureau du Programme paneuropéen sur les transports, la santé et l’environnement (Vienne, 10 et 11 juillet 2018), les membres ont discuté des moyens d’intégrer les questions de genre dans le plan de travail du Programme et ont considéré qu’un atelier prévu sur les courses de relais (Rimini, Italie, novembre 2018) offrait une occasion de prendre en compte la problématique femmes-hommes dans les travaux du Programme.

50. Cette problématique a été intégrée dans les activités concernant l’accès équitable à l’eau et à l’assainissement menées dans le cadre du Protocole sur l’eau et la santé à la Convention sur l’eau. La dimension de genre a été examinée dans l’évaluation de la situation en matière d’accès équitable en Bulgarie (janvier-juillet 2018) et dans le contexte d’un débat sur les progrès dans la région lors de la cinquième réunion du Groupe d’experts de l’accès équitable à l’eau et à l’assainissement (Paris, 26 et 27 juin 2018).

51. Les disparités entre les sexes ont été évoquées à la session extraordinaire sur le thème « Mécanismes et dispositifs internationaux visant à la réalisation des droits fondamentaux à l’eau et à l’assainissement », organisée conjointement par le secrétariat du Protocole sur l’eau et la santé et les titulaires de mandat au titre des procédures spéciales des Nations Unies en matière de droits de l’homme lors du huitième Forum mondial de l’eau (Brasilia, 18-23 mars 2018). En outre, un guide pratique pour la mise en œuvre conjointe du Protocole sur l’eau et la santé et du Programme 2030, en cours d’élaboration en 2017-2018, souligne la dimension de genre des questions relatives à l’eau et à la santé.

 B. Objectifs et défis

52. Les principales difficultés rencontrées pour intégrer le principe de l’égalité des sexes dans les activités relatives à l’environnement tiennent, notamment, à l’absence de politiques nationales en ce qui concerne les questions de genre et l’environnement et au manque de données ventilées par sexe sur les questions environnementales, telles que l’accès à l’eau et à l’assainissement, l’accès à l’énergie, l’accès à la terre et la collecte des déchets dans les pays de la région.

 C. Activités prévues

53. Faisant suite au plan pour 2016-2017, un nouveau plan d’action pour l’égalité des sexes 2018-2019 a été élaboré aux fins de l’application de la politique de la CEE en la matière. Les orientations stratégiques visent notamment à promouvoir une perspective de genre et à faire davantage prendre conscience de l’importance d’intégrer cette perspective dans les différentes activités et manifestations organisées au titre du sous-programme Environnement, selon qu’il convient.

 D. Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l’environnement

54. Le Comité est invité à prendre note des informations fournies concernant l’intégration du principe de l’égalité des sexes dans l’ensemble des activités de la CEE et dans les activités environnementales menées par la Division de l’environnement depuis sa dernière session et à :

a) Reconnaître qu’il importe d’intégrer le principe de l’égalité des sexes dans les activités relatives à l’environnement, en particulier au regard du Programme 2030 et des objectifs de développement durable, et à souligner que l’égalité des sexes est à la fois un objectif en soi et un moyen de contribuer au développement durable ;

b) Soutenir les initiatives internationales visant à promouvoir l’égalité des sexes et se féliciter de la poursuite de la coopération et de la coordination avec les organismes des Nations Unies et les autres instances et acteurs internationaux à cet effet ;

c) Décider de continuer d’intégrer le principe de l’égalité des sexes dans ses activités.

 VI. Construction écologique

55. Les activités relatives à la construction écologique revêtent un caractère intersectoriel et ont des incidences directes sur l’environnement, auquel elles sont étroitement liées, mais ces activités relèvent des autres sous-programmes de la CEE, notamment ceux qui portent sur les forêts, l’aménagement du territoire et le logement, et l’énergie durable. Le document d’information no 11 contient davantage de détails sur les activités concernant la construction écologique[[1]](#footnote-2).

 Décisions que devrait prendre le Comité des politiques de l’environnement

56. Le Comité des politiques de l’environnement est invité à envisager d’organiser une conférence internationale sur la construction écologique, en coopération avec tous les sous-programmes pertinents de la CEE, et en particulier avec l’appui du Groupe du logement et de l’aménagement du territoire, de la Section conjointe CEE/FAO (Organisation des Nations Unies pour l’alimentation et l’agriculture) de la forêt et du bois et de la Division de l’énergie, en vue d’étudier tous les aspects du passage à une construction écologique dans la région de la CEE et les possibilités de faciliter cette transition.

1. Ce document d’information est disponible sur la page Web de la vingt-quatrième session du Comité ([www.unece.org/index.php?id=50063](http://www.unece.org/index.php?id=50063)). [↑](#footnote-ref-2)